



Concours de Chant « Les Etoiles En live » 2025

ÉCOLE
Richard
CROSS

RÈGLEMENT

Article 1 : L'ACADÉMIE DES ETOILES et L'ÉCOLE RICHARD CROSS organisent un concours de chant Francophone « LES ÉTOILE EN LIVE 2025 ».

Le concours est ouvert aux interprètes de chansons variétés ainsi qu'aux auteurs et/ou compositeurs interprètes (ACI) qui se présentent dans **5 catégories** :

Kids (6-12A), Ados (13-17A), Adultes(+18A), ACI et Seniors (+60A)

Article 2 :

La date du concours est fixée au Dimanche 13/07/2025, à la salle de spectacle du **Cherrydon**.

L'ouverture officielle des inscriptions est fixée au Jeudi 6/03 et la clôture au 18/04/2025.

Article 3 :

Inscriptions et dépôts des candidatures :

Pour participer, les candidats enverront leur dossier d'inscription, téléchargé via notre site internet www.lacademiedesetoiles.com, dûment rempli et signé.

Le dossier est à renvoyer par mail à l'adresse suivante : laacademiedesetoiles13.2@gmail.com + **obligatoirement accompagné d'une vidéo récente** (chanson du répertoire francophone ou chanson originale pour les ACI) **d'une durée maximale de 2mn.**

Cette inscription ne pourra être validée qu'une fois le **dossier COMPLET** envoyé + le paiement de la cotisation effectuée sur HELLOASSO.

Les candidats retenus recevront un mail de convocation entre le 25/04 et le 02/05/2025

ATTENTION : Le Jury organisateur retiendra les 5 premiers de chaque catégorie et leur propose 2 après-midi de coaching **vocal/scénique** avec **Richard CROSS** (les 14/06 et 12/07), avant de les appeler à la finale du 13 juillet à 18h

Article 4 :

LA PRÉSÉLECTION : Se fait uniquement selon l'étude de vos dossiers, envoyés par mail, comme indiqué ci-dessus.

Les candidats retenus pour la finale seront informés entre le 25/04 et le 02/05/2025

Ce concours étant en « live » et francophone : vous avez 3 possibilités :

- Vous accompagner vous-même (avec le piano du Concours ou avec votre instrument)
- Vous faire accompagner par notre pianiste (dans le cas présent, votre partition (grille d'accords) doit nous être transmise au plus tard le 5 mai 2025)
- Vous faire accompagner par un musicien (pianiste ou autre) de votre connaissance

Article 5 :

LE CONCOURS :

- Les 25 finalistes viendront travailler (coaching vocal / scénique) avec **Richard CROSS** les samedis 14 et 12 juillet de 13h à 17h30 (coaching gratuit intégré au Concours de Chant).
- Les spectateurs et les éventuels candidats non retenus à la finale pourront assister à ces journées de coaching en observateurs. Ils devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 10€ par journée de coaching.
- Le prix d'entrée des spectateurs pour la finale est fixé à 12€.
- Chaque candidat interprète la chanson travaillée avec Richard Cross lors des journées de coaching. Les membres du jury évalueront les candidats selon les critères suivants : voix, technique vocale, interprétation et présence scénique.
- A l'issue de l'audition, le jury se retire pour délibérer et retient les 3 premiers de chaque catégorie.

LA FINALE :

- **Première Partie** : 3 Catégories **ENFANTS, ADOS et ADULTES**
- **Deuxième Partie** : 2 Catégories **SENIORS et ACTU.**

LES GAGNANTS : A la fin du tour de chant des candidats finalistes et après délibération du jury, le président du Jury communique les résultats définitifs :

3 prix **Etoiles d'or**, 3 prix **Etoiles d'argent** et 3 prix **Etoiles de bronze**.

L'Académie des Etoiles - Ecole d'arts de la Scène- Sonia BIANCIOTTO - 06.30.58.86.84
5 bd Jean Jaurès. 13400 Aubagne- www.lacademiedesetoiles.com

A noter que c'est le Président du jury qui départage en cas d'ex-aequo.

Tous les cadeaux partenaires seront offerts aux gagnants, et aux finalistes par les membres du jury

Le ou les 1^{er}s de chaque catégorie ne pourront pas se réinscrire au concours de l'année suivante. En revanche, il ou elle s'engage à revenir chanter pendant la partie spectacle du concours de l'an prochain.

Article 6 : le soir du concours, l'accès aux places spectateurs sera payant, 12€ et limité. Réservation conseillée

Article 7 : L'ACADEMIE DES ETOILES se réserve le droit d'annuler le concours prévu, dans ce cas-là, les candidats seront remboursés. En outre, les organisateurs auront recours à une société de sécurité. Des agents seront mandatés pour refuser l'accès à toute personne jugée inopportune.

Article 8 : Les organisateurs ne prendront en charge, aucun des frais engendrés par ledit concours

Article 9 : L'organisateur ne pourra être porté responsable de la dégradation ou du vol des effets personnels des candidats. Il ne pourra pas non plus être tenu pour responsable concernant les dommages ou vols éventuels occasionnés sur les véhicules stationnés aux alentours du concours.

Article 10 : les candidats ayant transmis un dossier d'inscription s'engagent à respecter l'intégralité du présent règlement.

Article 11 : LE JURY est sélectionné par l'organisateur. Ses membres ne sont annoncés dans l'affiche du concours qu'à titre indicatif et peuvent être remplacés en cas d'indisponibilité.

Attention : les résultats du jury sont indiscutables. Aucune revendication ne sera tolérée et pourrait donner lieu à des poursuites engagées par l'organisateur.

L'INSCRIPTION À CE CONCOURS INDUIT L'ACCEPTATION AU PRÉSENT RÈGLEMENT.